

Bureau du 19 mars 2007

Décision n° B-2007-5111

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Convention annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément à la convention triennale, approuvée le 17 janvier 2005 par la délibération n° 2005-2408, il est soumis au Bureau les termes de la convention annuelle pour 2007.

Pour l'année 2007, le concours de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par la mise à disposition gratuite d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er et le versement d'une subvention permettant d'exercer les activités de promotion des modes doux de déplacement.

Le soutien financier de la Communauté urbaine porte sur le programme d'actions suivant :

- l'atelier de réparation de vélos : les adhérents apprennent à réparer et à entretenir eux-mêmes leurs vélos,
- la lutte contre le vol : avec marquage des vélos au local de l'association et lors d'événements,
- le conseil en mobilité auprès :

. des écoles avec des actions-informations sur la pertinence des modes de déplacement non motorisés sur les trajets domicile-école. Ce volet est élaboré en collaboration avec la direction des prospectives et stratégies d'agglomération de la Communauté urbaine. Cela peut concerner l'ensemble des communes de la Communauté urbaine. Il se traduit par la mise en place de pédibus et de vélo-bus (aller à l'école à pied ou à vélo par groupes accompagnés),

. des particuliers avec la mise en place de formations à la conduite urbaine à vélo dès l'école, en lien notamment avec Velo'V), et un service personnalisé de création d'itinéraires, d'information et de documentation au sein de la maison du vélo et des modes doux ;

- l'animation pour la promotion du vélo et des modes doux :

. par la mise en place d'expositions permanentes et temporaires, l'organisation de conférences et d'événements-animations,

. la promotion des modes doux sera faite au regard des données de l'agglomération lyonnaise.

Les dépenses à la charge de la Communauté urbaine sont réparties comme suit :

Libellé	Année 2007 (en €)
participation en nature	
loyer annuel 2007	34 800
charges estimées du local	5 000
sous-total	39 800
participation financière aux actions	50 000
total	89 800

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention d'application 2007 avec l'association Pignon sur rue fixant les conditions de soutien de la Communauté urbaine aux actions d'intérêt général menées par l'association pour la promotion des modes doux et se traduisant par :

- la mise à disposition gratuite à l'association d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er,
- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 € nets de taxes en 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention annuelle 2007.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,